Le groupe interparlementaire des R. L. s'est réuni au Sénat

M. Dron lui a demandé son appui pour la reconstruction des écoles

Paris, 15. — Le groupe interparlementaire des départements dévastés s'est réuni au Sénat aujourd'hui, sous la présidence de M. Mayez.

Il a reçu une délégation de l'Association « L'Ecole pour l'Ecole », présentée par M. Dron, qui venait l'entretenir de ses efforts pour la reconstruction des écoles dans les régions dévastées et lui demander son appui. D'accord avec elle, il a été décidé qu'une démarche serait faite auprès du Crédit Foncier pour savoir s'il consentirait un emprunt dans ce but.

Les crédits de 1923 pour les sinistrés

Le Président a ensuite donné connaissance du résultat des négociations engagées par le groupe avec le gouvernement, au sujet des crédits de l'année 1923.

Des observations ont été présentées par MM. Grousseau, René Gouge, de Lubersac, Lucien Hubert, Henri Martin, Accambray et Crespel, sur l'inaliénabilité des titres affectés aux paiements des intérêts ; sur la nécessité de consulter pour la répartition des crédits la commission spéciale nommée à cet effet, et enfin sur les conditions dans lesquelles devrait être arrêté le texte du projet de loi.

Une lettre résumant ces observations sera adressée par le Président au Ministère des Régions Libérées.

La nouvelle commission des Régions libérées

Paris, 15. — La nouvelle commission sénatoriale des Régions libérées a ainsi constitué son bureau : Président, M. Lucien Hubert ; Vice-Présidents: M. Gouge et M. Touron ; Secrétaires : MM. Reynald et Plichon. La Commission entendra prochainement le Ministre, M. Reibel.

M. Reibel supprime 4000 emplois

Les dispositions du troisième douzième provisoire comportent, en ce qui concerne le Ministère des Régions Libérées, des compressions du personnel des services de ce département ministériel. Cette mesure supprime 4.000 emplois de fonctionnaires qui sont replacés dans leurs anciens services dépendant d'autres administrations. La décision de M. Reibel va donc ramener à 11.000 le chiffre des fonctionnaires de son Ministère.

Une lettre officieuse a été adressée aux Préfets

Le Ministre des Régions Libérées vient d'adresser aux Préfets une lettre officieuse pour les inviter à ne plus tenir compte de la circulaire du 3 janvier 1923.

Les nouvelles dispositions auxquelles ils auront à se conformer, étant insérées dans le 3e projet de douzième provisoire, les Préfets ne recevront donc d'instruction précises qu'après les votes de la Chambre et du Sénat.

A ce moment, le nouveau régime applicable aux avances et aux paiements, sera déterminé dans une circulaire officielle.

Enseveli dans son lit

Cherbourg, 15. — A Bricqueville-sur-Mer, la tempête a effondré le toit dans une ferme. Un dormeur, M. Costentin, 21 ans, fut enseveli et étouffé dans son sommeil par un pan de mur en argile qui s'était effondré sur le lit, couvrant le cadavre d'une énorme quantité de matériaux.

Le taux de l'escompte de la Banque de France

Paris, 15. — On avait annoncé qu'on a décidé de relever de 1/2 % le taux de l'escompte de la Banque de France. On déclare de source autorisée que le taux de l'escompte de la Banque de France n'a pas été modifié.

Terribles bagarres entre blancs et noirs

Brest, 15. — De sérieuses bagarres ont eu lieu la nuit dernière à Brest, entre des tirailleurs malgaches, des soldats et des marins. La police est intervenue et a secouru trois blessés : le tirailleur malgache Ramanoloka, frappé d'un coup de stylet dans la poitrine ; le matelot Kervella, qui a reçu un coup de barre de fer sur la tête et le matelot Leleux, blessé à l'arcade sourcilière. Les victimes ont été transportées à l'hôpital maritime. L'état du tirailleur est grave.

Il résulte de l'enquête que c'est un soldat du 2e colonial qui est l'agresseur du tirailleur et que c'est pour venger leur camarade que les Malgaches ont assailli les marins.

Les coupables sont activement recherchés.

GROS LOTS

CANAL DE PANAMA

BONS ET OBLIGATIONS

Le numéro 344.920 gagne 500.000 francs.
Le numéro 1.090.625 gagne 100.000 francs.
Le numéro 1.278.234 gagne 10.000 francs.
Le numéro 1.112.939 gagne 5.000 francs.
Les cinq numéros suivants gagnent chacun 2.000 francs : 30.168 — 246.570 — 689.655 — 1.443.090 — 1.540.950.

En rentrant, un comptable trouva deux cadavres

Sa femme et son bébé avaient été brûlés vifs dans leur lit

Versailles, 15.— M. François Gondal, comptable à Paris, domicilié à Chatou, rue Labelonie, a trouvé en rentrant chez lui, hier soir, les cadavres de sa femme et de son bébé âgé de 14 mois. Le cadavre de sa femme était à demi carbonisé et celui du bébé l'était complètement.

D'après l'enquête, Mme Gondal qui était souffrante au moment du départ de son mari fit tomber sur son lit en dormant une lampe à pétrole qui se trouvait allumée sur sa table de nuit. Immédiatement le feu s'est communiqué aux draps et au berceau de l'enfant. On suppose à en juger par la position du cadavre de Mme Gondal, que la malheureuse femme a dû essayer de se lever, mais sans forces, elle dut retomber inerte sur la descente de lit.

Le Ministre des Finances reçoit les douaniers

Paris 15. — Le ministre des finances a reçu hier, une délégation du Groupe parlementaire de défense des douaniers.

L'entretien a porté sur la situation des agents des services sédentaires et actifs des douanes détachés dans la Ruhr. L'attention du ministre a été également attirée sur les cas des douaniers du Havre non encore réintégrés à la suite des sanctions qui suivirent les incidents du 1er mai 1920.

L'ex-chancelier de l'ambassade d'Allemagne condamné pour vol

Paris, 15 — La 11e Chambre du tribunal correctionnel, sous la présidence de M. Mayet, a condamné à un an de prison un ancien chancelier de l'ambassade d'Allemagne, M. Ducousseau. Celui-ci avait détourné une somme de 30.000 francs et était de ce chef poursuivi pour abus de confiance.

Trois francs-papier = un franc-or

Paris, 15. — A partir de demain, l'équivalent du franc or pour la perception des taxes télégraphiques internationales et de tous les radiotélégrammes est fixé à 3 francs français.

Pour les relations entre la France, l'Algérie et la Tunisie, d'une part, et les colonies françaises, les pays placés sous mandat français (Syrie, Cameroun, Togo) et Tanger (par la voie Malle ou les voies Espagne), d'autre part, le coefficient reste fixé à 1 fr 80.

Légion d'Honneur et Médaille Militaire

A PROPOS DES TABLEAUX DE CONCOURS

Le « Journal Officiel » du 6 février publie les noms des hommes des réserves portés sur les tableaux du concours pour la Légion d'honneur et la médaille militaire pour 1922.

Ce ne sont pas encore les nominations, mais qu'importe ! Ceux qui ont la chance d'y lire leur nom peuvent se réjouir, car tous les appelés seront élus.

Quelques-uns qui avaient le ferme espoir de figurer sur ces tableaux sont déçus et leur déception provient de ce qu'ils ignoraient les prescriptions de la circulaire ministérielle du 31 mai 1922 aux termes desquelles les hommes rayés des cadres avant le 24 octobre 1919 ne sont pas susceptibles d'être proposés. Pourquoi ? Il est permis de se le demander.

EN DEUX LIGNES

Buenos-Ayres. — Le lieuten. français Hentsch et son mécanicien se sont tués. Chute d'avion.

Bayeux — Projetée hors de sa voiture par un auto-camion, Mlle Lemesle, 36 ans, se tue.

Paris — M. Goyau, succédant à M. Denys Cochin, a été reçu à l'Académie jeudi.

Cherbourg. — Les mines de Diélette (345 hectares) sont à vendre. Mise à prix, 1 million 1/2.

Paris. — Dans sa cellule, à la Santé, le détenu Bessin, 40 ans, s'est pendu avec un drap de lit.

Prague. — Une grève générale des min. tchécoslovaq. est imminente. Heures supplément. refusées.

Paris — La Chamb. Synd. des Employés s'est prononcée pour le maintien de l'heure d'été.

Tarbes. — Le pain vient d'être taxé 1.20 le kilo. Record en France.

Clermont-Ferrand. — Le cultivat. Cotte, 56 a., s'est pendu dans sa bergerie. Souff. d'un cancer.

Châlon-sur-Saône. — Le cult. Vuillot, 54 a., s'est pendu à un arbre. Inconsol. mort de s. fils.

Montréal — L'église anglicane de la Trinité détruite par le feu. Est-ce représaille papiste ?

Dijon. — Le mécanicien Seguin, 25 ans, ayant touché un fil à haute tension, a été foudroyé.

Montauban. — L'express a happé deux fillettes, 6 et 8 ans, se rendant à l'école.

Melbourne — L'automobiliste Cumer a parcouru 500 milles en 827 min. Record battu de 41'.

Stockholm. — Les deux Chambres votent un crédit de 350.000 couronnes, pour la S. des N.

Rome. — Le Sénat adopte le traité commercial du 3 novembre 1922 entre la France et l'Italie.

Marseille. — Jeudi ont eu lieu les obsèques de M. Maurice Long, gouv. gén. de l'Indo-Chine.

Bruxelles. — Vol imp de bij et millets de b. dans l'app. de la princesse russe Tchessi, à Paris.

Paris. — Cohen, l'escro de la Préf. de Police, continue à nier. Cinq vendeurs l'ont reconnu.

La Journée Sportive

Football-Association

Le prochain match France-Belgique

La composition de l'équipe de France est arrêtée

L'Equipe de France qui rencontrera la Belgique, le 23 février, à Bruxelles, dans un match de football-association, a été composé hier de la façon suivante :

But : Chavriaues ; arrières : Mony et Depaepe (Tourcoing) ; demis : Bonnardel, Hugues et Joyaux ; avants : Isbecque (Roubaix), Nicolas, Larcery, Darques et Dubly.

Cross-Country

Le Cross du Sport Ouvrier Halluinois

Tous les groupes sportifs s'efforcent de découvrir les athlètes qui seront capables de représenter la France en 1924 aux Jeux Olympiques.

A cet effet, le S. O. H. organisera le 18 février un cross-country sur un parcours de 10 kilomètres maximum.

Les engagements seront reçus par M. Gadeyne, H., 53, cité Corail à Halluin, à partir de ce jour.

Tous renseignements utiles seront fournis aux intéressés S'adresser à M. G. Masselles, 16, rue Saint Sylvestre, à Halluin. Clôture des engagements, le 17 février inclus.

REGLEMENT DU CROSS-COUNTRY

Article 1er. — Le Sport Ouvrier Halluinois organisera le 18 février un cross-country sur un parcours de dix kilomètres maximum.

Art. 2. — La licence d'athlétisme (F. F. A.) sera exigée.

Art. 3. — Un challenge sera mis en compétition et sera donné au club ayant les six coureurs les mieux classés.

Art. 4. — En cas d'ex-æquo, le challenge sera attribué au club ayant le premier coureur le mieux placé.

Art. 5. — De nombreux lots consistant en objets d'art de grande valeur seront attribués à cette épreuve le total des prix atteint la somme de 700 francs.

Art. 6. — L'engagement est de 2 francs non remboursables, par coureur individuel et de 10 francs non remboursables par équipe de 8 coureurs ; les six premiers coureurs compteront pour le challenge, indépendant de l'engagement individuel.

Art. 7. — Le port des couleurs du club est obligatoire. Prière de les faire connaître en envoyant l'engagement. Tout coureur ne se présentant pas dans une tenue correcte se verra refuser le départ.

Art. 8. — Toute réclamation pour être admise devra être déposée dans les 48 heures et accompagnée de la somme de 20 francs remboursable si la réclamation est reconnue fondée.

Art. 9. — Les organisateurs déclinent toute responsabilité pour les accidents qui pourraient survenir.

Boxe

Les Championnats du Nord, amateurs

Les engagements seront reçus jusqu'au 24 février

La F. F. B. fera disputer incessamment les Championnats du Nord amateurs. Les engagements pour ces épreuves seront reçus chez M. Decraene, 10, rue de l'Industrie, à Roubaix jusqu'au 24 février inclus.

En envoyant les engagements, indiquer la catégorie de poids des boxeurs ; chaque engagement devra être accompagné de la somme de deux francs, remboursable à ceux qui se présenteront.

Les personnes qui voudraient organiser ces épreuves sont priées d'envoyer leur soumission sous pli cacheté à M. Decraene, les plis seront ouverts en présence des intéressés, lors de la clôture des engagements.

Cyclisme

Fédération des Clubs Cyclistes du Nord

Le secrétaire de la Fédération, Vanstavel Maurice, 12, rue de Cambrai, Lille, prévient tous les clubs affiliés à la F. C. C. N., ainsi que les individuels qui n'ont pas encore rempli leurs feuilles d'adhésion (coureurs) ou qui ne se sont pas fait photographier, de le faire dans le plus bref délai, afin de pouvoir retirer leur carte de la F. C. C. N. qui leur servira pour l'inscription au Critérium Cycliste Amateur du Nord de la France.

Le secrétaire se tient à la disposition des coureurs pour tous renseignements et pour la délivrance des cartes.

Hippisme

Courses à Auteuil

1re Course. — 1. Le Docteur (R. Bara), g. 73.00, p. 18.00 ; 2. Dollop Cepy (F. Hovelia), p. 49.00 ; 3. Chatte Blanche (B. Niaudot), p. 13.50.

2e Course. — 1. Guenole (L. Barré), g. 38.00, p. 20.00 ; 2. Alcibiade (E. Hardy), p. 36.00.

3e Course. — 1. Come Again (L. Barré), g. 34.00, p. 13.50 ; 2. Tribord P. William), p. 15.00 ; 3 Forte Glaive (P. Hervé), p. 14.00.

4e Course. — 1. Carabas (L. Barré), g. 24.00, p. 18.00 ; 2. Vitrail (Semblat), p. 26.00.

5e Course. — 1. Soldat (R. Ferré), g. 14.50, p. 14.00 ; 2. Rigolo VIII (L. Niodot), p. 37.50.

Le temps d'aujourd'hui

Temps couvert, vents du sud-est à sud-ouest et à 12 mètres ; quelques pluies. Température minimum plus 4°.

La Chambre a voté la loi des bouilleurs de cru

Elle sera en vigueur dès le 1er Août

La Chambre a voté hier le projet de loi modifiant la réglementation applicable aux bouilleurs de cru.

L'article 1er proroge jusqu'au 31 juillet 1923 les dispositions de la loi de décembre 1920, complétées par celle de juin 1922.

L'article 2 stipule qu'à dater du 1er août 1923 les distillations seront opérées : 1. en atelier public; 2. par des coopératives; 3. à domicile. Les quantités produites seront intégralement passibles de l'impôt, sous réserve des déductions accordées aux entrepositaires. Toutefois les bouilleurs de cru et les coopératives ne seront pas soumis à l'impôt.

Des mesures nombreuses sont prévues pour que le contrôle de la Régie ne puisse devenir inquisitorial. C'est ainsi que la surveillance du fisc ne pourra s'effectuer que pendant les périodes fixées par le juge de paix du canton de chaque circonscription.

L'article 3 accorde une franchise de dix litres d'alcool à tous propriétaires, vignerons, etc., distillant tout ou partie de leur récolte.

L'ensemble du projet fut adopté par 501 voix contre 68.

Deux projets financiers

Au début de la séance, l'Assemblée avait voté deux propositions, l'une autorisant le gouvernement français à consentir au gouvernement polonais des avances remboursables jusqu'à concurrence de 400 millions et portant intérêt à 5 %, l'autre autorisant le gouvernement à faire des émissions de bons à court terme jusqu'au total de 13 milliards, pendant l'année 1923.

Cheminots et télégraphistes maintenus sous les drapeaux

Le Président avait ensuite donné ecture d'une lettre du ministre de la Guerre faisant part à la Chambre de la décision prise par le gouvernement de maintenir provisoirement sous les drapeaux le personnel des sections de chemins de fer et des sections télégraphiques, qui a été convoqué pour une période d'instruction.

Séance cet après-midi.

Le Sénat a discuté du recrutement de l'armée

Le Rapporteur a parlé en faveur du service de dix-huit mois

Le Sénat a discuté hier le projet relatif au recrutement et à la nouvelle organisation de l'armée.

M. le Général BOURGEOIS, rapporteur, exposa que le pays tenait à connaître au plus tôt, quelle serait la charge militaire que tous désirent voir réduite au minimum. « C'est pourquoi, dit-il, nous avons estimé devoir discuter d'abord la loi de recrutement ».

L'orateur affirma que, seule, la sécurité de la France déterminerait la durée du service militaire. Il rappela que l'Allemagne reconstituait son armée sous différents camouflages et qu'elle était animée d'un farouche esprit de revanche.

Le rapporteur examina ensuite le mécanisme de la mobilisation. L'effectif moyen du noyau mobilisateur est de 200 hommes dans les régiments d'infanterie et de 250 dans les régiments d'artillerie.

Les divisions sont au nombre de 32. Ce chiffre est justifié par la longueur du front à couvrir en temps de guerre. Le régiment d'infanterie à effectif normal doit avoir 1.600 hommes. Les 32 divisions exigent donc 244.000 hommes.

Avec les unités de la Sarre, d'Afrique du Nord, d'Orient, des Colonies, l'effectif total de l'armée atteint 650.000 hommes, dont 460.000 Français, 10.000 étrangers et 180.000 indigènes.

Le Gouvernement espère que les engagés et rengagés atteindront le chiffre de 100.000 hommes. Pour avoir 360.000 hommes sous les drapeaux, une classe comptant 240,000 hommes, une demi-classe supplémentaire est nécessaire. D'où la fixation du service à 18 mois.

Après l'exposé du rapporteur, la suite du débat fut renvoyée à cet après-midi.

Un soldat assassin ira au bagne

Versailles, 15. — La Cour d'Assises de Seine-et-Oise a condamné aujourd'hui aux travaux forcés à perpétuité, le soldat Louis Hervieux qui, à Herblay, le 25 juin dernier, avait étranglé la femme Lalo, âgée de 61 ans.

LE TRAITEMENT DES RHUMATISMES

tel qu'il est pratiqué à

L'Institut Anti-Arthritique

DE LILLE

est absolument inoffensif

Certes, la stupéfaction est naturelle en présence des remarquables et si rapides guérisons obtenues dans des cas de goutte, sciatique, arthrites, lombagos, douleurs intercostales, névralgies, réputés la plupart du temps incurables, à l'Institut Anti-Arthritique, du 67 de la rue Barthélemy-Delespaul, à Lille, et il ne faut pas être surpris de rencontrer des esprits peu scientifiques ou mal renseignés exagérément disposés à s'alarmer et à craindre une mauvaise répercussion de ce traitement sur les reins, le foie, le cœur, le cerveau ou d'autres parties de l'organisme.

Or, précisément, une des caractéristiques les plus remarquables de ce traitement est non-seulement d'agir merveilleusement même où tout a échoué, mais encore d'être absolument inoffensif et de n'avoir d'influence fâcheuse sur aucun organe.

Les médicaments doués de cette dernière propriété sont extrêmement rares. En ce qui concerne les piqûres faites à l'Institut anti-arthritique, elles sont inoffensives au point que dans des expériences cliniques, il a été possible de faire chaque jour, pendant un mois, vingt piqûres au même malade sans que celui-ci en éprouve le moindre malaise.

Cela n'est d'ailleurs pas surprenant, car le médicament injecté n'est nullement toxique et n'a, nous le répétons, aucune répercussion néfaste non seulement sur les reins, le foie, le cœur, le cerveau, etc., mais encore sur aucun autre organe.

Une chose, les premiers temps a pu aider à créer une confusion, ce sont les déplorables accidents et les nombreux désordres causés par les salicylates, considérés naguère comme le remède classique, bien que peu efficace, des rhumatismes.

Voici donc les ignorants éclairés et, espérons-le, rassurés. D'ailleurs, le plus simple n'est-il pas de consulter un médecin se tenant bien au courant des progrès de la médecine actuelle, et il ne pourra que répondre que la méthode employée à l'Institut anti-arthritique est parfaite en tous points, satisfait aux exigences les plus sévères de l'art médical moderne, et présente de plus l'avantage d'être complètement inoffensive.

Son efficacité ne se discute plus, car la grande majorité des malheureux abandonnés de tous qui viennent y consulter le médecin-chef sont rapidement guéris alors qu'ils avaient perdu tout espoir. Spontanément, ils disent leur reconnaissance, ainsi qu'en témoigne la lettre suivante prise parmi des centaines d'autres : « Mon cher Docteur, Je souffrais du pied gauche depuis 13 mois. L'arthrite dont j'étais atteint était très douloureuse. Je ne pouvais poser le pied à terre sans souffrir. Au repos je souffrais aussi et particulièrement la nuit. Le pied ne pouvait plus plier et la cheville était gonflée. Quand je travaillais le soir, je n'en pouvais plus et rentrais chez moi très difficilement. Interrompant tout d'abord mon travail fréquemment, j'avais dû le cesser complètement depuis 4 mois. Quelques jours de traitement m'ont rendu la souplesse parfaite de mes jointures ; je ne souffre plus et dors bien. Je marche sans difficulté. Enfin, j'ai repris mon travail. Cordialement merci. « Signé : Jules Cordier, 2, rue du Bas-Marais, à Saint-Saulve, près Valenciennes (Nord).

L'Institut est ouvert en semaine de 9 h. à midi et de 2 heures à 6 heures. Le dimanche de 9 heures à midi. Consultation : 10 fr.

Des gendarmes faisaient le siège d'une roulotte

UN MULET LES SORTIT D'AFFAIRE

Colmar, 15. — Au cours d'une rixe qui eut lieu le soir entre des vanniers ambulants et des jeunes gens de Colmar, l'un de ces derniers fut grièvement blessé au bras. Les gendarmes se mirent à la poursuite des vanniers qui étaient campés dans une roulotte au bord de la route. Rien, même pas la menace des revolvers, ne put les faire sortir de leur repaire. Ce que voyant, les gendarmes eurent l'idée d'atteler un mulet à la roulotte; ils conduisirent celle-ci dans la cour de la gendarmerie, où les malfaiteurs furent faits prisonniers.

Trains rapides journaliers Paris-Lille-Tourcoing

Les trains rapides numéros 307 et 316 (Paris-Lille-Tourcoing et vice-versâ) partant le premier de Paris à 10 h. 15, et le second de Tourcoing à 15 h. 55 et de Lille à 16 h. 25, qui ne devaient circuler tous les jours que jusqu'au 3 février inclus, continueront à être mis en marche journellement jusqu'à nouvel avis.

Mort d'un des plus anciens militants socialistes belges

Bruxelles, 15. — On annonce la mort, à Bruxelles, d'Eugène Hins, l'un des plus anciens militants socialistes belges, ancien secrétaire de la première Internationale socialiste.

Géo ?

Après la sauvage agression de Sebourg

On croit tenir ceux qui assaillirent la vieille femme

Nous avons relaté, il y a quelques jours l'agression sauvage dont fut victime une vieille fermière de Sebourg, Mme Bassez qui, ayant donné abri à deux jeunes gens fut assommée et dévalisée par ces derniers.

L'enquête menée par M. Droiton, commissaire de la police mobile de Lille vient d'aboutir à l'arrestation de deux individus qui sont vraisemblablement les coupables.

Ce sont les frères Paul et Edmond Nel, âgés respectivement de 14 et de 20 ans, ouvriers mécaniciens demeurant chez leurs parents, à Aulnoy-lez-Valenciennes. Conduits jeudi à la Mairie de Sebourg, les frères Nel furent longuement interrogés, sur l'emploi de leur temps le jour de l'agression. Ils déclarèrent qu'ils n'avaient pas quitté l'atelier de leur père de toute la journée.

Confrontés dans l'après-midi de jeudi avec Mme Desmaretz, servante chez le boulanger Malaquin, ils furent tous deux formellement reconnus par celle-ci pour les jeunes gens qu'elle avait vus chez Mme Bassez quelques minutes avant l'agression.

Mis également en présence de M. Delhaye, celui-ci les reconnut pour les deux bicyclistes qui lui avaient demandé la route de Valenciennes, vers 15 heures, c'est-à-dire quelques instants après l'agression.

Confrontés ensuite avec la fermière, celle-ci qui est encore sous le coup de la commotion qui l'a ébranlée n'a pas pu les reconnaître formellement.

En examinant le carnet de travail des inculpés, M. Droiton ne trouva point de lacune dans les heures marquées. Il y releva pourtant des traces de sang qui lui parurent suspectes.

Malgré les dénégations des frères Nel et en présence des déclarations très nettes des témoins, M. Droiton a décidé de les garder à la disposition du parquet.

Les deux frères furent amenés jeudi soir, à Valenciennes, par la gendarmerie. Ce matin ils seront déférés au parquet.

DERNIERE HEURE

CONTRE LA SCANDALEUSE HAUSSE DU SUCRE

LE GOUVERNEMENT VA DECLENCHER UNE CONTRE-OFFENSIVE

En raison de la hausse des sucres on envisage dans les milieux gouvernementaux intéressés diverses mesures destinées à enrayer cette hausse et qui consisteraient : 1. A abaisser les droits de douane ; 2. A prohiber les exportations de cette denrée.

LA SPECULATION SERA REPRIMEE

Le bond considérable fait ces derniers temps, et surtout mercredi par le prix des sucres est dû à la spéculation rendue plus active depuis que le Parlement a transformé la loi sur les spéculations en une disposition législative contre ceux qui auront faussé ou dépassé les cours, mais non pas contre ceux qui, fidèles aux cours, auront réalisé des bénéfices excessifs !

M. Colrat, Garde des Sceaux, interrogé sur la hausse, l'a imputée ainsi que nous le disons d'autre part, au mouvement semblable qui s'est produit à New-York, mais il a ajouté que la justice faisait de son côté ce qui était en son pouvoir pour réprimer les spéculations constatées.

ROUBAIX

RÉDACTION : 39, rue Pauvrée. Tél. 9-51
DÉPOT GÉNÉRAL : 13, rue du Bassin

LA LOI DE HUIT HEURES & LES DEROGATIONS

La loi du 23 avril 1919, règlementant la durée du travail sur le principe de la journée de 8 heures ou, plus exactement, de la semaine de 48 heures, prévoyait une série de décrets déterminant le mode d'application de ce principe suivant les différends d'industrie ou de commerce et suivant les régions. Une douzaine de décrets ont ainsi vu le jour successivement, rendant la loi obligatoire dans nos régions pour les corps de métiers intéressés, et prévoyant pour chacun, les possibilités et les limites des dérogations.

Des ouvriers ou des employés ont pu être surpris des différences assez sensibles qui existent, quant à la durée du travail, entre leur maison et une maison voisine, et s'étonner de ce qu'ils pouvaient interpréter comme de simples tolérances. Il n'y a et il ne peut y avoir de tolérance à ce sujet, sauf les cas spéciaux prévus par les décrets et soumis à la décision de l'Inspection du Travail.

Plusieurs corps de métiers, d'ailleurs, ne sont pas encore régis, les décrets déterminant l'application de la loi à leur égard n'étant pas tous en vigueur. Quant aux grandes industries, où l'application est obligatoire, les dérogations ou compensations

---

FEUILLETON DU 17 FEVRIER 1923 — N° 43

La Maison du Mystère

GRAND ROMAN D'AVENTURES ET D'AMOUR

PAR JULES MARY

Mis à l'écran par la Société des films "ALBATROS" et édité par la Société d'exploitation des films "Eclipse"

DEUXIEME PARTIE

Les Mensonges héroïques

Elle lut le *Paradis des enfants*, où de mauvais garçons ouvrent le couvercle de la boîte d'où soudain s'échappèrent par légions toutes les Pensées, les Passions, les Soucis, cent cinquante sortes de chagrins, et les Maladies et les Méchancetés et les Malices, mais au fond de la boîte, quand tous ces vilains oiseaux se furent envolés, restait une petite personne merveilleuse de lumière et de bonté... l'Espérance !... Le conte disait : « Elle, vient dès que nous souffrons... C'est elle qui spiritualise la terre, qui la renouvelle sans cesse... Ses ailes ont le reflet d'arc-en-ciel, car si la nature est joyeuse, elle n'en est pas moins faite de larmes tout autant que de sourires... » Et après avoir lu, Christiane voulut pendant longtemps qu'on l'appelât : Espérance !...

Puis, un beau jour, elle s'était aperçue qu'il y avait un second volume, une suite au *Livre des merveilles*.

Elle l'avait réclamé à celui qu'elle appelait encore, en ce temps-là :

— Bon ami Henri !

Il avait promis...

Et sans doute avait-il oublié sa promesse car le second volume n'était jamais venu !

Le mois de juillet 1914, pendant lequel s'agitèrent les destinées du monde, amenait l'anniversaire de Christiane, et tous les ans on le lui avait souhaité, même depuis que le malheur s'était abattu sur les Basses-Bruyères. Corradin y songeait. Il voulait frapper un grand coup sur l'imagination de l'enfant, afin de la amener à lui. Il s'était occupé pendant les derniers jours, à organiser une ravissante fête du soir avec le parc et les jardins illuminés de lanternes vénitiennes, et il avait convoqué à cette fête les petites filles et les petits garçons des villages voisins.

Régine, bien entendu, était au courant des projets de Corradin. Elle ne s'y opposa it pas. Elle savait bien que toutes les tentatives de l'hommes se heurteraient contre l'obstination enfantine dans laquelle il y avait quelque chose de l'instinct plus fort que toute volonté.

En laissant faire, elle associait pour ainsi dire Christiane à ses projets secrets, faisant partager à l'enfant sa complicité dans l'œuvre formidable de châtiment et de réhabilitation qu'elle avait entreprise.

Elle n'ignorait pas qu'en outre de cette fête nocturne, Corradin ménageait à Christiane d'autres surprises, sur lesquelles on lui avait gardé le secret.

Régine ne fut donc pas étonnée lorsque dans l'après-midi de cette journée-là, une domestique de Corradin, Florentine, qui le servait depuis longtemps au Pavillon, accourut aux Basses-Bruyères.

— Je viens de la part de Monsieur, demander à Madame si elle veut bien me permettre d'emmener Mademoiselle Christiane au Pavillon... Monsieur désire beaucoup lui montrer quelque chose qui lui fera plaisir assurément.

Quels que soient leurs sentiments intimes, la curiosité des enfants s'éveille vite. Les yeux de Christiane brillaient.

Cependant, elle dit :

— Viens avec moi, maman...

— Non, mon enfant... C'est inutile... Florentine te conduira... Je sais de quoi il s'agit...

Tout à coup, Christiane avec une hésitation étrange, toujours l'instinct parlant en elle, pose à sa mère une question dont Régine est troublée :

— Et il faudra que j'accepte, dis maman ?...

Régine baisse la tête et sa voix s'altère...

— Oui, mon enfant, accepte !

Alors Christiane partit avec la bonne, questionnant celle-ci, voulant avoir.

— Oh ! mademoiselle, on m'a défendu de rien vous apprendre... Je me ferais gronder... Bien sûr que si je vous le disais, ça ne serait plus une surprise, et je n'ai pas le droit d'enlever ce plaisir-là à mon maître...

Mais, au Pavillon, Corradin était absent. Un coup de téléphone de la fabrique venait de l'appeler en toute hâte aux ateliers, où il était arrivé un accident grave à trois métiers. Le contremaître avait parlé de sabotage. Corradin s'était hâté d'accourir, mais il avait recommandé, au Pavillon de faire attendre Christiane dans son bureau et de lui donner quelques livres pour qu'elle prît patience.

— Eh bien ! asseyez-vous dans son fauteuil, mademoiselle... Ce ne sera pas long car autrement il ne vous ferait pas rester... Ne touchez pas aux papiers qui sont sur la table.

Elle ouvrit un placard rempli de dossiers mais où deux rayons soutenaient des piles de livres, la plupart reliés et dont les titres rébarbatifs n'avaient rien de séduisant pour une curiosité enfantine : *Traité pratique de la fabrication des lainages, tissage mécanique, Aide-Mémoire de tissage mécanique, tissus artistiques, Traité de la teinture et de l'impression, Fixage des couleurs*, etc., etc. Toutefois, il y avait là aussi des voyages illustrés, toute la collection du Tour du Monde, presque tous les Jules Verne, des Boussenard.

— C'est là-dedans que vous trouverez peut-être quelque chose pour vous amuser.

Tout de suite Christiane avait distingué un titre enseveli sous des avalanches d'autres volumes, de revues, de magazines scientifiques ! Oh ! comme elle connaissait bien la folie et flamboyante couverture ! C'est parmi ces livres-là qu'elle avait lu les *Contes de fées*, les *Contes d'Andersen*, la *Caravane*, *A fond de cale*, *la Sœur de Gribouille*, les *Malheurs de Sophie*, les *Mémoires d'un âne*, et tant d'autres.

Elle montra la couverture rose :

— C'est ce livre-là que je veux, dit-elle.

Et quand elle l'eut entre les mains et qu'elle l'ouvrit, elle jeta un cri de joie...

— Ah ! quel bonheur ! !

C'était la seconde partie du *Livre des merveilles*.

Elle s'en empara avec une sorte de passion et courut se jeter tout au fond d'un large canapé de cuir, les jambes repliées sous elle, et d'abord elle commença sa prise de possession du volume en regardant les images : Ariane suppliant son père, le terrible roi Minos, de ne pas livrer Thésée au Minotaure monstrueux, Ariane donnant à Thésée le fil qui lui permettra de retrouver son chemin dans le labyrinthe, Thésée combattant le Minotaure, et les Pygmées, et les Dents de dragon, le palais de Circé, les Grains de grenade, et la Toison d'or...

Puis elle lut...

Une heure après, elle lisait encore quand un appel du téléphone retentit.

Elle prit le récepteur...

Corradin lui disait qu'il en avait pour une partie de l'après-midi à travailler à la fabrique et lui conseillait de retourner aux Basses-Bruyères, où il promettait de venir la prendre dès qu'il serait libre... à la sortie des ouvriers...

Elle partit, mais elle emportait son livre, qu'elle continua de lire, tout en marchant.

Elle alla s'asseoir à l'ombre d'une charmille, en face des fenêtres de Régine, et celle-ci l'aperçut, descendit et la rejoignit... L'enfant releva à peine la tête, sourit à sa mère et reprit sa lecture.

— Eh bien ! chérie, cette surprise qu'on te ménageait ? Tu ne m'en dis rien...

L'enfant expliqua brièvement, et, de nouveau, se pencha sur les belles histoires.

— Que lis-tu donc avec tant d'ardeur ?

— Figure-toi, maman, c'est le *Livre des Merveilles*... pas le mien... je le connais par cœur, mais l'autre partie que je n'ai jamais lue et que Célestine a trouvée dans une armoire du bureau de M. Henri...

Elle le feuilleta d'un air ennuyé et ajouta tout à coup :

— Seulement, voilà, c'est très fâcheux, parce qu'il manque des mots, même des lignes...

— Comment cela ?... *Il aura été rongé* par les souris ?...

— Non, c'est coupé net comme avec des ciseaux... Regarde cette page... Crois-tu ? Comment a-t-on pu s'amuser à pareille chose ?...

Régine retint un cri. Brusquement, elle arracha le livre des mains de l'enfant stupéfaite, le parcourut, et la voici toute pâle, terrifiée...

Elle se rappelle, dans le dossier parcouru au Palais de Justice, la lettre infâme et si lâche, composée avec des caractères ou des mots entiers découpés... et ces caractères lui semblent pareils à ceux de ce livre... aussi larges... aussi hauts... aussi nets... Dans ces histoires merveilleuses, où Christiane se plongeait avec délices, par-ci par-là, des découpures, faites comme à l'emporte-pièce, et parfois aussi des phrases entières qui ont sauté, même une demi-page, parce qu'il était plus facile d'en enlever ainsi et des lettres et des mots...

(*A suivre*).

LA MAISON DU MYSTERE sera projetée dans tous les cinémas de la région. (Film Albatros).